
PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société des traversiers du Québec

2015
 20

**PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Société des traversiers du Québec

2015
 **20**

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président-directeur général	4
---	----------

Présentation générale	5
------------------------------------	----------



Orientation 1 de la SGDD 2015-2020 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l’administration publique

Activité 1 – Poursuivre la réalisation d’actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.....	7
Activité 2 – Poursuivre la réalisation d’actions pour favoriser la réduction des déplacements et l’utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.....	7
Activité 3 – Favoriser la réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable.....	8
Activité 4 – Mettre en œuvre des actions pour améliorer la gestion écoresponsable du parc et des systèmes informatiques de la STQ.....	8
Activité 5 – Maintenir l’intégration de considérations écoresponsables lors de la production de matériel de communication et de l’organisation d’événements.....	9
Activité 6 – Renforcer l’application de la directive interne d’acquisition écoresponsable de la STQ.....	9
Activité 7 – Mettre en place et appliquer un mécanisme interne de prise en compte des seize principes de développement durable lors de l’évaluation des projets structurants de la STQ.....	10
Activité 8 – Poursuivre les initiatives de mise en valeur du patrimoine régional dans les traverses de la STQ.....	11



Orientation 5 de la SGDD 2015-2020 – Améliorer par la prévention la santé de la population

Activité 9 – Améliorer la performance en matière de santé et sécurité au travail par des activités de sensibilisation des employés.....	13
---	----



Orientation 6 de la SGDD 2015-2020 – Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Activité 10 – Poursuivre la tenue des comités consultatifs régionaux de la STQ.....	14
---	----



Orientation 7 de la SGDD 2015-2020 – Soutenir la mobilité durable

Activité 11 – Accroître l'accessibilité des véhicules électriques au réseau de la STQ.....	15
--	----



Orientation 8 de la SGDD 2015-2020 – Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Activité 12 – Poursuivre la mise en œuvre du Plan de performance énergétique pour la flotte de la STQ.....	17
Activité 13 – Réduire les émissions de GES de la flotte, notamment par l'utilisation d'énergies de remplacement ou de technologies à plus faibles émissions de GES.....	18

Objectifs non retenus de la SGDD 2015-2020.....	19
--	-----------

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

J'ai le plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable (PADD) 2015-2020 de la Société des traversiers du Québec (STQ). Ce document explique la démarche de la STQ ainsi que les objectifs qu'elle souhaite atteindre en matière de développement durable au cours des prochaines années.

Par sa mission, la STQ est appelée à contribuer à l'essor social, économique et touristique du Québec. Présents dans onze régions touristiques, ses services de transport maritime favorisent la libre circulation des passagers et des marchandises entre les rives du Saint-Laurent, prolongent certaines routes et désenclavent des populations insulaires.

Forte des réussites découlant de son PADD 2009-2015, la STQ est fière de s'engager dans ce nouveau plan d'action et de contribuer, par l'entremise des treize activités envisagées, à cinq orientations stratégiques du gouvernement qui l'interpellent particulièrement. Ces orientations touchent principalement :

- le renforcement de la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- l'amélioration, par la prévention, de la santé de la population;
- l'aménagement durable du territoire et le soutien au dynamisme des collectivités;
- le soutien à la mobilité durable;
- la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Par ses réalisations, la STQ souhaite être reconnue comme un chef de file du développement durable dans l'industrie maritime. Les différentes activités que la STQ entend mener avec conviction durant la période 2015-2020 sont détaillées dans les pages suivantes. Nous ne doutons pas que l'atteinte de nos objectifs en développement durable permettra de laisser une société meilleure aux futures générations.

Bonne lecture!



JOCELYN FORTIER
Président-directeur général

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

MISSION DE LA STQ

Assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi le développement du Québec.

VISION DE LA STQ

Faire vivre à la clientèle une expérience améliorée de transport maritime en exploitant efficacement le réseau de traverses et de dessertes de la STQ grâce au soutien d'une équipe professionnelle, fière et engagée.

SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA STQ

La STQ offre des services de traversiers dans l'axe du fleuve Saint-Laurent, où est concentrée la majorité de la population québécoise. À titre d'entreprise publique, elle fournit des services indispensables à plusieurs citoyens du Québec. Par les liaisons maritimes qu'elle assure, elle constitue un moteur de développement économique, social et touristique, tout en contribuant à désengorger certaines routes nationales.

Selon les services offerts par la STQ, on peut regrouper les traverses en quatre catégories :

- traverses de désenclavement des populations;
- traverses constituant le prolongement d'une route;
- traverses interrégionales;
- traverses de transport public urbain.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 DE LA STQ

La Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1) stipule que chaque ministère ou organisme de l'administration publique québécoise doit, dans un document, rendre publics les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Le présent plan d'action de développement durable (PADD) répertorie les treize activités que la STQ prévoit accomplir pour participer à l'atteinte des objectifs de la SGDD 2015-2020. Cette deuxième stratégie gouvernementale propose huit orientations et 27 objectifs auxquels les ministères et organismes doivent rattacher, dans leurs plans respectifs, leurs propres activités.

Dans le cadre de son PADD 2015-2020, la STQ poursuivra sa démarche de développement durable en contribuant à cinq des huit orientations de la SGDD :

- Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- Améliorer par la prévention la santé de la population;
- Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- Soutenir la mobilité durable;
- Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

À travers les orientations retenues, la STQ favorisera la réalisation de trois des cinq activités incontournables énoncées dans la SGDD. Les motifs pour lesquels les autres objectifs n'ont pas été retenus dans le présent plan figurent à la fin du document.

ORIENTATION 1 DE LA SGDD 2015-2020



Orientation 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique
Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
Objectif organisationnel : Développer les outils de gouvernance en matière de développement durable de la STQ

5

L'objectif 1.1 de la SGDD 2015-2020 vise la réduction des impacts environnementaux négatifs découlant des activités des ministères et organismes et l'accroissement des acquisitions écoresponsables faites par ceux-ci

Les pratiques de gestion écoresponsables sont une voie à privilégier pour renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique et permettre au Québec de continuer de se démarquer en la matière. En plus de contribuer à l'orientation 1 de la SGDD, ces pratiques ont aussi pour effet d'augmenter l'efficacité des activités gouvernementales et d'améliorer la gestion des ressources et leur rentabilité à long terme. Conséquemment, elles concourent à une meilleure gestion des finances publiques et à l'exigence d'exemplarité de l'État. La gestion écoresponsable génère des gains environnementaux, sociaux et économiques, notamment en termes d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de gestion des ressources matérielles et de gestion des matières résiduelles. Le respect de la hiérarchie des 3RV-E (réduire à la source, réemployer, recycler, valoriser et éliminer) est un exemple à cet égard.

L'objectif 1.1 de la SGDD s'appuie sur les grands objectifs environnementaux des politiques et des stratégies du gouvernement du Québec et sur certains objectifs de portée économique et sociale fixés dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, la Stratégie énergétique 2006-2015, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable, la Politique nationale de l'eau 2002, la Charte du bois, le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 et sur d'autres mesures importantes qui contribuent directement ou indirectement à une gestion écoresponsable dans divers domaines.

ACTIVITÉ 1

Poursuivre la réalisation d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles

Cette activité vise principalement à mettre en place une ou plusieurs actions écoresponsables relatives à la gestion des ressources matérielles (gestion des documents imprimés et électroniques, du matériel de bureau, des biens excédentaires, etc.) et à la gestion des matières résiduelles générées par la STQ.

Indicateur 1 : Nombre d'initiatives favorisant la bonne gestion des ressources matérielles et l'élimination adéquate des matières résiduelles par les employés de la STQ

Cible 1 : Au cours de chaque exercice financier, réaliser au moins une initiative écoresponsable liée aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de la STQ

Unités administratives responsables de la réalisation : Directions concernées (avec le soutien de la Direction des approvisionnements et de la Direction de la sécurité et de l'environnement)

ACTIVITÉ 2

Poursuivre la réalisation d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés

La STQ voit à mener des actions de sensibilisation concernant la réduction des déplacements de ses employés, notamment en encourageant l'utilisation de la téléconférence, en incitant au covoiturage et en distribuant des laissez-passer gratuits au personnel pour le réseau de la STQ.

Indicateur 2 : Nombre d'actions de sensibilisation visant la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés de la STQ

Cible 2 : Au cours de chaque exercice financier, mener au moins une action de sensibilisation pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés de la STQ

Unités administratives responsables de la réalisation : Directions concernées (avec le soutien de la présidence et direction générale, de la Direction principale des communications et du marketing et de la Direction de la sécurité et de l'environnement)

ACTIVITÉ 3

Favoriser la réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable

La STQ souhaite s'investir davantage dans la construction écoresponsable. L'édification de la gare fluviale de Lévis a été une étape importante dans cette direction. En introduisant des critères d'écoresponsabilité dans ses projets de construction et de rénovation, la STQ démontre, une fois de plus, son engagement en matière de développement durable.

L'activité 3 vise à mettre en place au moins un des critères d'écoresponsabilité suivants lors de l'élaboration de chaque projet :

- Favoriser l'utilisation du bois, conformément à la Charte du bois du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et d'autres matériaux écoresponsables;
- Veiller à une saine gestion de l'énergie, de l'eau et des matières résiduelles;
- Maintenir ou améliorer la qualité de l'air;
- Préserver les ressources naturelles;
- Assurer la saine gestion des résidus de chantier.

Indicateur 3 : Pourcentage des projets majeurs de construction, de rénovation ou d'aménagement de locaux réalisés intégrant des critères d'écoresponsabilité

Cible 3 : Intégrer au moins un critère d'écoresponsabilité dans chaque projet majeur de construction, de rénovation ou d'aménagement de locaux réalisés

Unités administratives responsables de la réalisation : Direction du service de génie, Bureau de gestion de projets et, pour les navires, Direction du service maritime

ACTIVITÉ 4

Mettre en œuvre des actions pour améliorer la gestion écoresponsable du parc et des systèmes informatiques de la STQ

En 2012-2013, la Direction principale des technologies de l'information (DPTI) de la STQ a élaboré les grandes lignes d'un plan d'action pour la gestion écoresponsable des ressources informationnelles. En 2014, le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information publiait, en collaboration avec la Direction des communications du Secrétariat du Conseil du trésor, un guide intitulé *Pratiques écoresponsables recommandées en technologies de l'information et des communications*, réédité en 2016. La DPTI entend effectuer une mise à jour de son plan afin de le rendre cohérent avec le guide et souhaite définir des objectifs et des jalons clairs.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Pourcentages de la mise à jour et de l'implantation du plan d'action pour la gestion écoresponsable des ressources informationnelles de la STQ réalisés

Cible 4.1 : D'ici le 31 mars 2018, avoir entièrement mis à jour le plan d'action pour la gestion écoresponsable des ressources informationnelles de la STQ

Cible 4.2 : D'ici le 31 mars 2020, avoir entièrement implanté le plan d'action pour la gestion écoresponsable des ressources informationnelles de la STQ

Unité administrative responsable de la réalisation : Direction principale des technologies de l'information

ACTIVITÉ 5

Maintenir l'intégration de considérations écoresponsables lors de la production de matériel de communication et de l'organisation d'événements

Lorsque la Direction principale des communications et du marketing de la STQ produit des documents et des outils de communication, dont du matériel promotionnel, elle doit intégrer des considérations écoresponsables. L'utilisation de papier recyclé 100 % postconsommation est ainsi privilégiée lors de l'attribution de contrats d'impression.

En s'inspirant du *Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables* publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la STQ a par ailleurs créé son propre guide à usage interne pour inciter les différentes directions à organiser leurs événements de façon écoresponsable.

Indicateur 5.1 : Pourcentage de contrats d'impression réalisés sur du papier recyclé 100 % postconsommation

Cible 5.1 : D'ici le 31 mars 2020, réaliser plus de 75 % des contrats d'impression sur du papier recyclé 100 % postconsommation

Indicateur 5.2 : Pourcentage d'événements écoresponsables organisés pour ou par la STQ

Cible 5.2 : D'ici le 31 mars 2020, faire en sorte que plus de 50 % des événements ciblés organisés pour ou par la STQ soient écoresponsables

Unités administratives responsables de la réalisation : Direction principale des communications et du marketing (5.1) et directions concernées (5.2)

ACTIVITÉ 6

Renforcer l'application de la directive interne d'acquisition écoresponsable de la STQ

La directive d'acquisition écoresponsable de la STQ est entrée en vigueur le 11 novembre 2014. Elle définit les modalités d'acquisition de biens et de services en tenant compte du développement durable et s'applique lorsque la réglementation exige le recours à l'appel d'offres public. La mise en œuvre de cette directive permet à la STQ d'augmenter sa part d'acquisitions écoresponsables et de contribuer ainsi à l'objectif 1.1 de la SGDD, qui vise à renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

Indicateur 6 : Pourcentage d'acquisitions effectuées par la STQ dans le cadre d'appels d'offres publics intégrant des critères d'écoresponsabilité

Cible 6 : D'ici le 31 mars 2020, faire en sorte que plus de 50 % des acquisitions effectuées par la STQ dans le cadre d'appels d'offres publics intègrent des critères d'écoresponsabilité

Unité administrative responsable de la réalisation : Direction des approvisionnements



Orientation 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Objectif organisationnel : Instaurer et mettre en œuvre un mécanisme de prise en compte des principes de développement durable à la STQ

5

L'objectif 1.2 de la SGDD 2015-2020 vise à renforcer l'obligation faite aux ministères et organismes par la Loi sur le développement durable de prendre en compte les seize principes de développement durable. Dans cette optique, la STQ souhaite adopter des mesures concrètes pour que ces principes soient réellement pris en compte dans ses actions structurantes.



ACTIVITÉ 7

Mettre en place et appliquer un mécanisme interne de prise en compte des seize principes de développement durable lors de l'évaluation des projets structurants de la STQ

La définition de ce qui constitue un projet structurant pour la STQ reste à préciser et un mécanisme de mise en œuvre interne doit être établi. Cependant, il importe de souligner que la prise en compte des principes de développement durable permettra une analyse élargie des impacts et des bénéfices des actions ou des projets.

Indicateur 7 : Pourcentage de projets structurants de la STQ ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable lors de leur évaluation

Cible 7.1 : D'ici le 31 décembre 2016, mettre en place un mécanisme interne de prise en compte des principes de développement durable dans l'évaluation des projets structurants de la STQ

Cible 7.2 : Dès janvier 2017, faire en sorte que 100 % des projets structurants de la STQ fassent l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable lors de leur évaluation

Unités administratives responsables de la réalisation : Directions concernées (avec le soutien de la Direction de la sécurité et de l'environnement)



Orientation 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Objectif 1 de l'Agenda 21C : Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire

Objectif organisationnel : Mettre en avant la valeur culturelle du patrimoine régional à travers le réseau de la STQ



5

Le Chantier gouvernemental en culture fait de la culture une composante transversale majeure du développement durable intégrée à ses dimensions sociale, économique et environnementale. Pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 1.5 de la SGDD 2015-2020, mais aussi de l'objectif 1 de l'Agenda 21C, la STQ se propose de continuer à intégrer et à promouvoir le patrimoine culturel à travers son réseau.

ACTIVITÉ 8

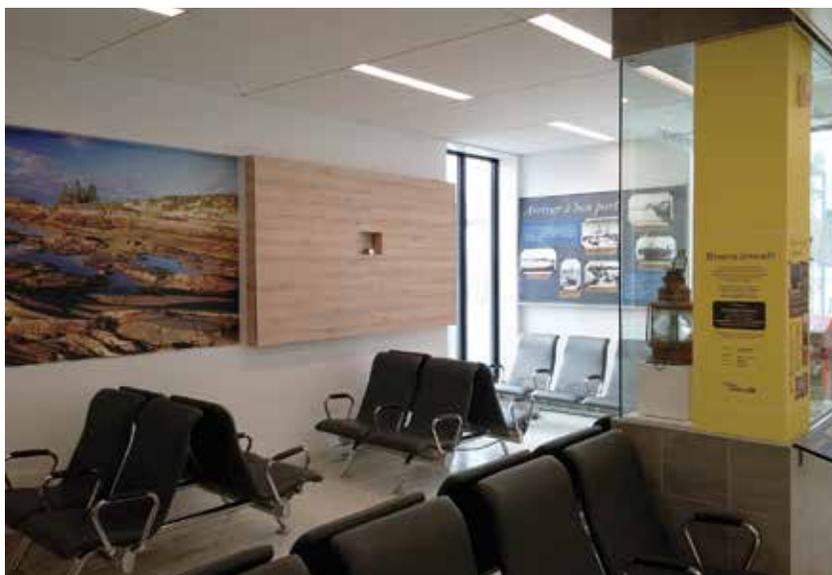
Poursuivre les initiatives de mise en valeur du patrimoine régional dans les traverses de la STQ

Cette activité, déjà présente dans le PADD 2009-2015, est reconduite dans le PADD 2015-2020. La STQ désire en effet la poursuivre puisqu'elle la juge importante pour la promotion du patrimoine et de la culture.

Indicateur 8 : Nombre de traverses exploitées par la STQ pour lesquelles une initiative de mise en valeur du patrimoine régional destinée à la clientèle est poursuivie ou implantée

Cible 8 : D'ici le 31 mars 2020, poursuivre ou implanter une initiative de mise en valeur du patrimoine régional destinée à la clientèle dans chaque traverse exploitée par la STQ disposant d'un espace approprié

Unité administrative responsable de la réalisation : Direction principale des communications et du marketing (avec le soutien des traverses concernées)





ORIENTATION 5 DE LA SGDD 2015-2020



Orientation 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population

Objectif 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Objectif organisationnel : Sensibiliser et encourager les employés à adopter de bonnes pratiques et une culture de la prévention en matière de santé et sécurité du travail

5

ACTIVITÉ 9

Améliorer la performance en matière de santé et sécurité du travail par des activités de sensibilisation des employés

Conformément à l'orientation 2 du Plan stratégique 2014-2018 de la STQ (« Assurer l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée tout en maintenant un environnement de travail sécuritaire et sain ») et à la mission même de l'organisme, les employés doivent travailler de concert afin de rendre les milieux physiques de travail sécuritaires, d'améliorer les méthodes de travail et d'implanter des mesures préventives visant à réduire la fréquence des accidents. Par des activités de sensibilisation et la mise en place d'un cadre de gestion en santé et sécurité du travail, la STQ démontre l'importance qu'elle accorde à la promotion de la santé et à l'adoption de mesures efficaces de prévention des accidents.

Indicateur 9 : Nombre d'accidents de travail par million d'heures travaillées

Cible 9 : D'ici le 31 mars 2018, ne pas dépasser un taux maximal de 26 accidents de travail par million d'heures travaillées

Unité administrative responsable de la réalisation : Direction de la sécurité et de l'environnement (avec le soutien des traverses)

ORIENTATION 6 DE LA SGDD 2015-2020



Orientation 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif 6.3 : Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

Objectif organisationnel : Prendre en compte les préoccupations des citoyens dans les décisions organisationnelles

6

ACTIVITÉ 10

Poursuivre la tenue des comités consultatifs régionaux de la STQ

Créés à partir de 1998 par résolutions du conseil d'administration de la STQ, les comités consultatifs régionaux (CCR) sont un outil essentiel pour informer et consulter les populations des régions desservies par les traverses et collaborer avec elles. L'activité 10 renouvelle une activité déjà inscrite au PADD 2009-2015.

Indicateur 10 : Nombre de rencontres tenues par les CCR

Cible 10 : Au cours de chaque exercice financier, tenir deux rencontres de chaque CCR

Unité administrative responsable de la réalisation : Présidence et direction générale



ORIENTATION 7 DE LA SGDD 2015-2020



Orientation 7 : Soutenir la mobilité durable

Objectif 7.2 : Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

Objectif organisationnel : Soutenir la démarche gouvernementale visant à augmenter l'électrification des transports collectifs et individuels

7

ACTIVITÉ 11

Accroître l'accessibilité des véhicules électriques au réseau de la STQ

La STQ s'est engagée, comme partenaire du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans un projet pilote qui vise à offrir aux véhicules électriques un accès gratuit aux six traverses payantes de son réseau. Directement issue du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, cette mesure incitant à utiliser des véhicules électriques contribue à l'atteinte de l'objectif 7.2 de la SGDD 2015-2020 et s'inscrit parfaitement dans les orientations de la STQ en matière de développement durable.

Indicateur 11 : Gratuité de la traversée pour tous les véhicules électriques empruntant les traverses tarifées du réseau de la STQ

Cible 11 : À compter du 1er janvier 2016, offrir un accès gratuit à tous les véhicules électriques empruntant les traverses tarifées du réseau de la STQ

Unités administratives responsables de la réalisation : Vice-présidence à l'exploitation, Direction principale des communications et du marketing et directions des traverses





ORIENTATION 8 DE LA SGDD 2015-2020



Orientation 8 : Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 8.1 : Améliorer l'efficacité énergétique

Objectif organisationnel : Poursuivre la démarche visant à réduire l'empreinte environnementale de la STQ par une amélioration de l'efficacité énergétique de sa flotte

8

ACTIVITÉ 12

Poursuivre la mise en œuvre du Plan de performance énergétique pour la flotte de la STQ

La STQ entend contribuer à l'atteinte de l'objectif 8.1 de la SGDD 2015-2020 en poursuivant la mise en œuvre de son Plan de performance énergétique pour la flotte selon les axes d'intervention suivants :

- Bonnes pratiques opérationnelles de performance énergétique (phase 1);
- Optimisation de l'efficacité énergétique grâce à des améliorations techniques et technologiques (dans le cadre de l'entretien et de la modernisation de la flotte), conformément au plan de gestion de rendement énergétique de la flotte.

Indicateur 12.1 : Proportion de navires appartenant à la STQ pour lesquels de bonnes pratiques opérationnelles de performance énergétique sont mises en œuvre

Indicateur 12.2 : Proportion de navires appartenant à la STQ pour lesquels des améliorations techniques et technologiques ont permis un meilleur rendement énergétique

Cible 12 : D'ici le 31 décembre 2020, mettre en place de bonnes pratiques opérationnelles de performance énergétique et des améliorations techniques et technologiques sur tous les navires appartenant à la STQ afin d'accroître le rendement énergétique de la flotte et d'ainsi réduire l'empreinte environnementale de la STQ

Unités administratives responsables de la réalisation : Direction du service maritime, Direction de la sécurité et de l'environnement et directions des traverses



Orientation 8 : Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 8.3 : Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

Objectif organisationnel : Favoriser l'utilisation d'énergies de remplacement permettant de réduire les émissions de GES

8

ACTIVITÉ 13

Réduire les émissions de GES de la flotte, notamment par l'utilisation d'énergies de remplacement ou de technologies à plus faibles émissions de GES

Figurant également au Plan stratégique 2014-2018 de la STQ (orientation 3, axe 2), cette activité vise à améliorer la performance globale de l'organisation en vue d'offrir de meilleurs services à la clientèle dans une perspective de développement durable.

Indicateur 13 : Taux de réduction des émissions de GES de la flotte en tonnes par kilowatt de puissance de motorisation des navires par rapport à 2013-2014

Cible 13 : D'ici le 31 mars 2018, réduire d'au moins 14 % les émissions de GES en tonnes par kilowatt de puissance de motorisation des navires par rapport à 2013-2014

Unités administratives responsables de la réalisation : Direction du service maritime, Direction de la sécurité et de l'environnement et directions des traverses



OBJECTIFS NON RETENUS DE LA SGDD 2015-2020

La STQ est peu ou moins concernée par certains objectifs de la SGDD ou ne peut contribuer à leur atteinte de façon efficace, et ce, pour divers motifs, principalement liés aux responsabilités découlant de sa mission, de ses compétences et de son champ d'intervention. Ainsi, la STQ ne peut contribuer directement aux objectifs suivants de la SGDD 2015-2020 :

Motifs	Objectifs gouvernementaux non retenus
<p>Les responsabilités découlant de la mission de la STQ ne lui permettent pas de contribuer directement à ces objectifs de la SGDD 2015-2020.</p>	<p>Objectif 1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique</p> <p>Objectif 1.6 – Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie</p> <p>Objectif 2.1 – Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables</p> <p>Objectif 2.2 – Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec</p> <p>Objectif 2.3 – Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable</p> <p>Objectif 2.4 – Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable</p> <p>Objectif 2.5 – Aider les consommateurs à faire des choix responsables</p> <p>Objectif 3.1 – Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité</p> <p>Objectif 3.2 – Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société</p> <p>Objectif 4.1 – Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables</p> <p>Objectif 4.2 – Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités</p> <p>Objectif 4.3 – Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés</p> <p>Objectif 5.1 – Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie</p> <p>Objectif 6.1 – Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</p> <p>Objectif 6.2 – Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires</p> <p>Objectif 6.4 – Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels</p> <p>Objectif 8.2 – Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise</p>

Motifs	Objectifs gouvernementaux non retenus
<p>Certaines activités courantes de la STQ contribuent déjà à l'atteinte de ces objectifs de la SGDD 2015-2020.</p>	<p>Objectif 1.3 – Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales</p> <p>De façon générale, la STQ consulte les parties prenantes lors de l'élaboration de ses différents projets, notamment par l'entremise des comités consultatifs régionaux. De plus, une autre action du présent plan (activité 10) contribue indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Ce plan d'action ne présente donc pas d'activité spécifique supplémentaire.</p> <p>Objectif 7.1 – Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables</p> <p>Cet objectif consiste à désenclaver les communautés et à accroître l'accessibilité aux services, ce qui correspond à la mission et aux activités de la STQ.</p>



